

# Agronomie – Productions végétales

---

## Objectifs

Le BTS Agronomie – Productions végétales (APV) met l'accent sur l'agronomie, la conduite des cultures, la biologie et la physiologie végétales, tout en prenant en compte les dimensions territoriale et environnementale.

Les compétences visées sont :

- assurer une mission de conseil technique ou environnemental sur un territoire ;
- assurer les missions de commercial ;
- assurer la gestion d'une entreprise agricole ;
- assurer une mission de suivi expérimental ;
- assurer les responsabilités de chef de silo ou responsable des approvisionnements.

## Conditions d'accès

- Être titulaire ou préparer un baccalauréat professionnel CGEA, un baccalauréat technologique STAV ou STL, ou un baccalauréat S.
- L'inscription et l'affectation se font exclusivement par le biais du site internet [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), à partir du mois de janvier.
- Les demandes sont examinées par une commission, qui procède à un classement des candidatures compte tenu :
  - Des résultats scolaires obtenus en 1<sup>re</sup> et en terminale ;
  - Des appréciations du conseil de classe ;
  - De la motivation du candidat.
- L'avis d'affectation est notifié à chaque candidat fin juin via postbac.
- Cette formation de type modulaire exige :
  - des facultés d'analyse et de synthèse et de bonnes capacités d'observation ;
  - une motivation réelle pour la biologie et les productions végétales
  - une bonne expression écrite et orale ;
  - des aptitudes pour les relations humaines, le sens des responsabilités et de l'initiative.

## Une pédagogie de la réussite...

- Mise en situations concrètes avec la réalité du milieu socioprofessionnel, afin de permettre aux étudiants d'analyser et de comprendre leur futur secteur d'activité :
  - Réalisation de travaux en groupe ;
  - Visite d'exploitations agricoles ;
  - Observations sur le terrain ;
  - Visite d'essais ;
  - Participation à des actions d'expérimentation, en liaison avec les instituts techniques, les organismes de recherche, les firmes de produits phytosanitaires.
- Méthodes pédagogiques faisant largement appel à l'autonomie des étudiants, au travail personnel, à la recherche documentaire, aux techniques de communication.
- Des stages diversifiés :
  - 1 semaine en début de cycle sous la forme d'un voyage portant sur la découverte des productions végétales d'une région de France ;
  - 10 semaines de stage en entreprise ;
  - 4 semaines de stage en entreprise ou en exploitation agricole dans un pays étranger anglophone ;
  - 1 semaine de stage de découverte du secteur para-agricole.

## Une évaluation originale...

Le diplôme du BTSA est obtenu pour :

- 50 % par les résultats du contrôle en cours de formation, sur les 2 ans ;
- 50 % par les résultats de deux épreuves terminales :
  - une épreuve générale : expression française et culture socio-économique (écrit) ;
  - une épreuve professionnelle : épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel (soutenance d'un dossier, formulation d'un conseil à partir d'un diagnostic).

## Débouchés et poursuite d'études

- Technicien spécialisé (travaux de recherche appliquée, d'expérimentation) dans les secteurs techniques :
  - Service de la protection des végétaux ;
  - Instituts techniques (ARVALIS, INRA, FREDON, CETIOM, ...) ;
  - Services techniques de chambres d'agriculture ;
- Technicien en expérimentation (stations d'expérimentation des firmes phytosanitaires) ;
- Agent relation culture, responsable des approvisionnements (coopératives, négoce) ;
- Délégué commercial (firmes de produits phytosanitaires) ;
- Chef de culture ou chef d'exploitation ;
- Technicien conseil en développement.

Ce BTS offre une très bonne base pour la poursuite d'études :

- Certificat de spécialisation (4 à 6 mois) dans un secteur complémentaire (informatique, techniques de commercialisation...)
- Acquisition d'une double compétence (domaine commercial, marketing-gestion) :
  - Ecoles de commerce (TECOMAH...)
  - Préparation d'un 2<sup>e</sup> BTS (en 1 an)
- Préparation d'un diplôme d'ingénieur
  - Concours d'entrée aux ENSA et ENITA après une classe préparatoire post-BTS
  - Accès direct à certaines écoles d'ingénieur.
- Licence professionnelle (nombreuses options accessibles)

## Structure de l'enseignement (1740 h sur deux ans, 17 modules)

Domaine	Module	Horaire
<b>☑ Projet personnel (5 ECTS)</b>		
Projet personnel et professionnel de formation	M11. Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 h
<b>☑ Domaine commun (28 ECTS)</b>		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M21. Organisation économique, sociale et juridique	87 h
	M22. Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h
	M23. Langue vivante	116 h
Activités pluridisciplinaires par domaine commun		24 h
E.P.S.	M31. Éducation physique et sportive	87 h
<b>☑ Domaine professionnel (82 ECTS)</b>		
Traitement des données et informatique	M41. Traitement de données	72,5 h
	M42. Technologies de l'information et du multimédia	43,5 h
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M51. Marché, filières et régulation	72,5 h
	M52. Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales	101,5 h
	M53. Climat, sol	116 h
	M54. Biologie et physiologie du végétal	87 h
	M55. Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème	87 h
	M56. Agroéquipement	87 h
	M57. Statistiques et démarches expérimentales	29 h
Mises en situation professionnelle	M58. Itinéraires techniques	116 h
	M59. Systèmes de culture	116 h
Mises en situation professionnelle	M61. Stages et formation en milieu professionnel	12 à 16 sem.
Activités pluridisciplinaires par domaine professionnel		150 h
<b>☑ Initiative locale (5 ECTS)</b>		
Initiative locale	M71. — Reconnaissance de la flore et de la faune — Étude d'une culture pérenne	87 h

\* Le BTSA APV s'inscrit dans le dispositif *European Credits Transfer System* dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, ce qui correspond à des crédits permettant la mobilité des étudiants au sein de la France et de l'Europe (réorientation, études à l'étranger...).